

# *La Maire de Paris*

Paris, le 26 FEV. 2020

Monsieur le Président,

La Société Edmond COIGNET est devenue propriétaire de la Société Immobilière de Normandie et par là, le principal bailleur du quartier Sainte-Marthe dans le 10ème arrondissement.

Vous êtes ainsi le principal partenaire de la Ville de Paris, des habitants, des artisans et des commerçants de ce quartier. Vous avez à cet égard de nombreuses obligations vis-à-vis de vos locataires, qu'ils occupent un logement ou un local commercial, en particulier concernant l'occupation, l'entretien et la remise aux normes d'un certain nombre de biens dont vous êtes désormais propriétaire. De la même manière, vous avez également une responsabilité dans la préservation du tissu local, en particulier artisanal et artistique, comme vous l'indiquait le courrier du Directeur de l'Urbanisme de la Ville de Paris du 16 décembre dernier.

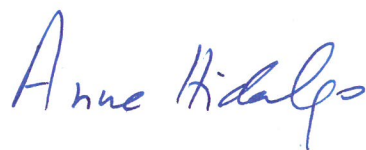
En effet, je vous rappelle que ce quartier, qui a bénéficié pour sa préservation d'un soutien financier considérable de la Ville de Paris, revêt un caractère particulier en termes d'urbanisme, d'architecture, de protection du commerce et du logement, et qu'il bénéficie de plusieurs protections au Plan Local d'Urbanisme (protection de l'artisanat, dispositions particulières relevant des secteurs Maisons et Villas...) pour la préservation de l'habitat (zone en déficit de logement social) et du patrimoine (interdiction de toute intervention qui porterait atteinte aux caractéristiques architecturales du site).

Sachez également que j'attache une importance primordiale à la préservation de la diversité commerciale de Paris, à la protection de l'artisanat et de la fabrication parisienne ainsi qu'au maintien des identités historiques des zones protégées de la capitale. La Ville de Paris n'acceptera donc aucune transformation d'usage des habitations et des commerces de ce quartier qui serait guidée par une volonté de spéculation immobilière ou d'installation d'activités nouvelles plus rentables mais qui en dénatureraient son caractère actuel. Je mobiliserai pour cela tous les moyens à ma disposition, nombreux sur ce secteur.

Monsieur Serge DELICATA  
Président  
Société « Edmond Coignet »  
75 rue de Courcelles  
75008 PARIS

Enfin, la Maire du 10ème arrondissement ainsi que les services de la Ville vous ont fait part de leur disponibilité pour vous accompagner dans vos relations avec les habitants et vos locataires. Nous sommes disposés à travailler avec vous à l'organisation et à l'animation de ce beau quartier que nous avons tous à cœur de préserver.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.



Anne HIDALGO